Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 079-200069755-20250922-B18_09_2025_08-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

N° B18_09_2025_08 - Adhésion à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR) (annexes)
Annexe(s) :
- Barème de cotisation 2025
- Contrat d'objectifs territorial - économie circulaire
- Devis de cotisation 2025

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
30	21	2	23	7

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :
GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), THELLIER Odile (pouvoir donné à GAYET Olivier)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

****

Adhésion à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR) (annexes)

Annexe(s) :

- Barème de cotisation 2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 079-200069755-20250922-B18_09_2025_08-DE

- Contrat d'objectifs territorial - économie circulaire

- Devis de cotisation 2025

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 13. La décision d'adhésion de Mellois en Poitou à un organisme associatif » ;

L'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR) accompagne ses membres à la mise en œuvre d'achats responsables. Elle s'adresse à toutes les entités soumises aux procédures de la commande publique.

Elle accompagne ses adhérents afin de :

- Faciliter les réalisations d'achats sur le plan technique, juridique et organisationnel ;
- Valoriser les retours d'expérience ;
- Évaluer les progrès réalisés ;
- Favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs pouvant contribuer aux achats responsables.

L'adhésion à l'association permettra à la collectivité d'accéder aux services suivants :

- Des formations pour les agents et une sensibilisation pour les élus ;
- Des lettres électroniques d'information et un site internet avec un espace dédié ;
- Des rencontres thématiques ;
- Un service gratuit pour les membres permettant d'obtenir des éléments de réponses techniques, juridiques ;
- Des accompagnements sur la mise en place des marchés publics et politiques d'achat ;
- Des retours d'expérience via le réseau national de la commande publique responsable ;
- L'organisation de rencontres acheteurs-fournisseurs.

Cette adhésion entre dans le cadre du contrat d'objectifs territorial signé avec l'ADEME en 2023. Au sein de la démarche « Territoire Engagé Transition Écologique », le volet économie circulaire comporte un pilier sur l'achat responsable. L'adhésion à l'association permettra d'accompagner la structuration de la commande publique de la collectivité vers une démarche d'achat responsable.

Le montant de la cotisation 2025 pour un EPCI de 25 000 à 50 000 habitants est de 1 100 euros.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'adhésion à l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR) pour l'année 2025 pour un montant pro-ratisé de 275 euros (1 100 euros pour une année complète) ;
- AUTORISER le renouvellement de l'adhésion par tacite reconduction ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 079-200069755-20250922-B18_09_2025_08-DE

- AUTORISER la signature du bulletin d’adhésion et tout acte y afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Jérôme PELTIER
6ème Vice-Président en charge des finances
30 sept. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
26 sept. 2025